

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-105

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par ORANGE UIO demeurant 44200 NANTES ;

Considérant qu'en raison des travaux de plantation d'appui télécom ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 20/04/2026 au 20/05/2026, la circulation sera réduite, rue de la Joussemelière, à une voie et régulée avec un alternat par signaux manuels K.10 à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au déménagement.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

Il revient à l'entreprise d'informer les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de ORANGE UIO.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– ORANGE UIO

A DOMPIERRE SUR YON, le 13 avril 2026

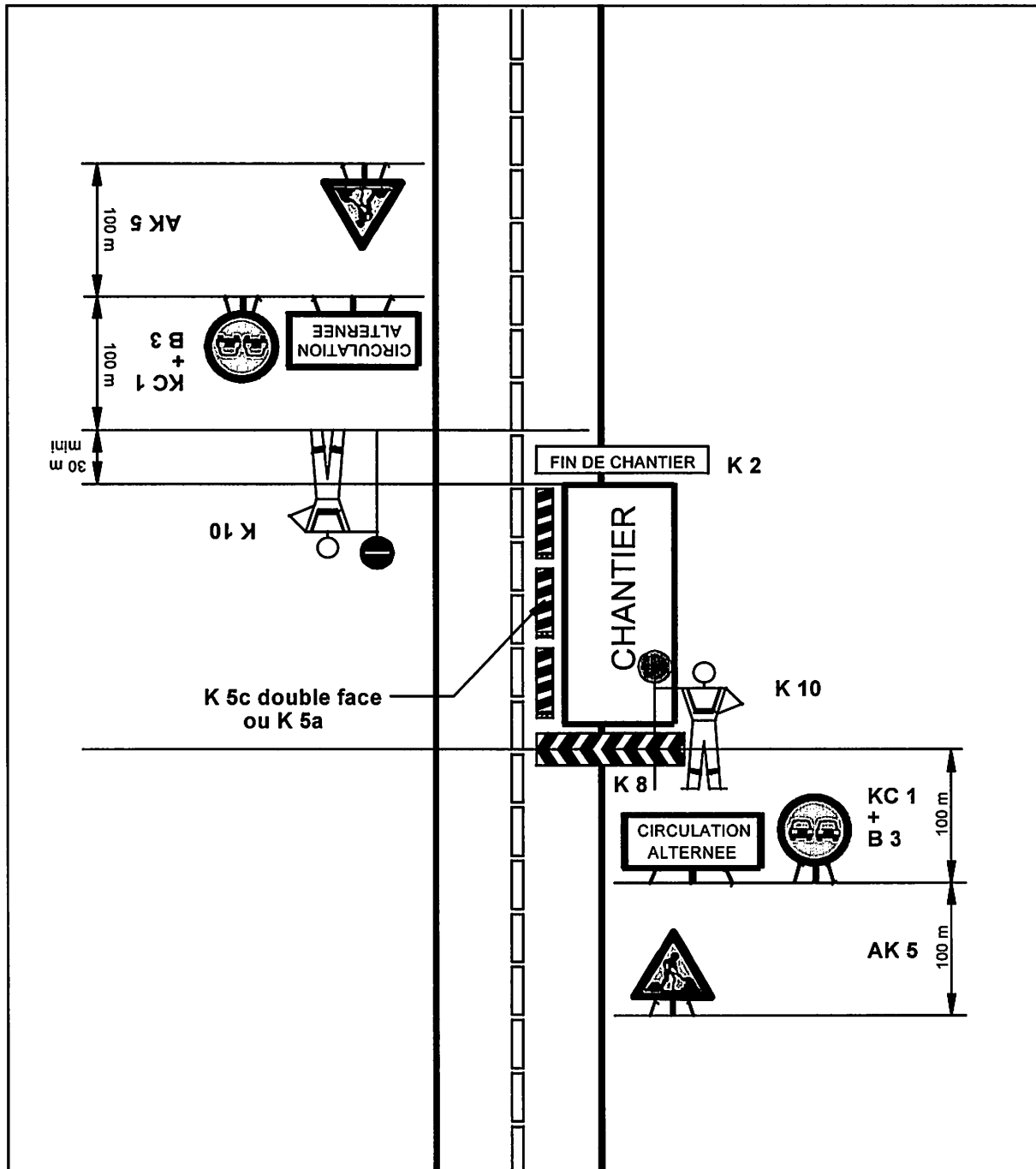
François GILET,
Maire



CHANTIER FIXE EN AGGLOMERATION

ALTERNAT PAR PIQUETS K 10

CIRCULATION ALTERNEE
ROUTE A 2 VOIES



Remarques :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions
VOIR GUIDE DE L'ALTERNAT.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Orange UI O Représenté par : Jean-Pierre DREVILLON
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 4 4 2 0 0 Localité : NANTES Pays : France
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Société Circet Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Z.A du Chaillot
Code postal 8 5 3 1 0 Localité : NESMY Pays : France
Téléphone 0 6 7 0 9 4 8 3 3 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : solene.jourdain@circet.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la Joussemelière
Code postal 8 5 1 7 0 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Plantation d'appui télécom
Date prévue de début des travaux : 2 0 0 4 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 0 0 4 2 0 2 6
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX



Adresse : 29 Rue de la Joussemelière, 85170 DOMPIERRE SUR YON

N° de POI : VSE600157

Nature des travaux :

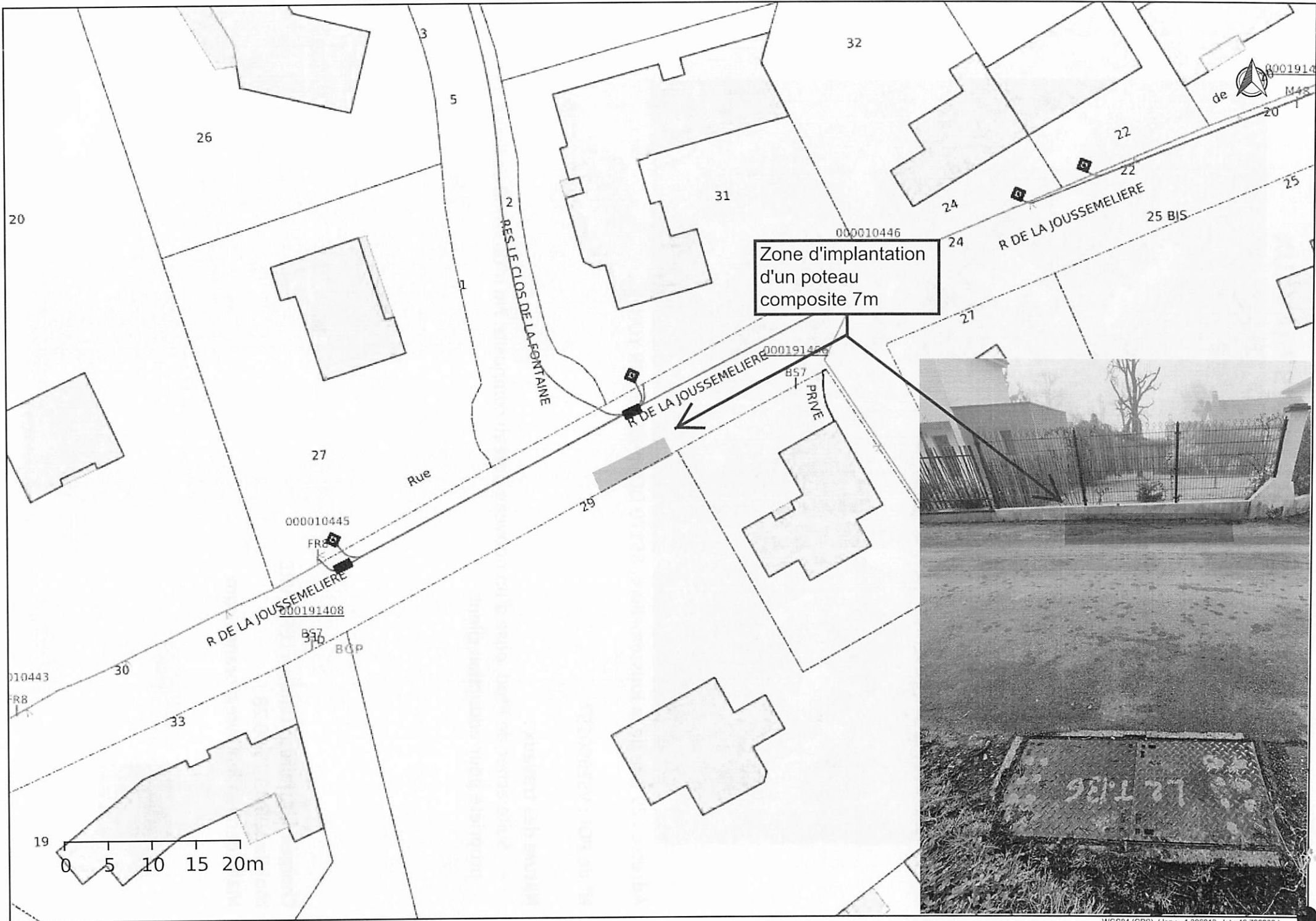
- Suite échec de Prod, pose d'un nouveau poteau composite 7m n°0032060 en limite de propriété pour adduction client.

Chargée d'Affaires : Damien LEFEBVRE

Mobile : 06 49 25 69 28

Mail : damien.lefebvre@orange.com





Zone d'implantation
d'un poteau
composite 7m

